

TROISIEMES ASSISES DE LA MRSH DE CAEN

Vendredi 28 mars 2008

« *L'ÉVALUATION DES PUBLICATIONS*

EN SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES : OUVRAGES ET REVUES »

Compte rendu réalisé par :

Sylvie BIGOT, doctorante en Sociologie

Antoine CARDI, doctorant en Histoire

David FRANTZ, doctorant en Géographie

Florent TROCQUENET, doctorant en Lettres Modernes

Tous à l'Université de Caen Basse-Normandie (Ecole doctorale « Littérature, culture et sciences sociales »)

Introduction de la journée

Jean-Marc MORICEAU, *Directeur de la MRSH (Université de Caen Basse-Normandie)*

Cette journée table ronde est conçue comme une journée d'information et de suggestion sur le problème de l'évaluation de la recherche en sciences humaines et sociales (SHS), problème qu'il faut articuler à celui de la diffusion des résultats de cette recherche auprès des publics, communauté scientifique et « grand public ». Cette journée s'inscrit dans le prolongement des précédentes Assises de la MRSH, organisées il y a un an et demi. En dépit de l'apparent éclatement disciplinaire des SHS, l'enjeu est toujours d'être publié pour être utile et donc pour être lu. Trois niveaux de diffusion apparaissent : régional, national et international. Revues et ouvrages sont devenus les conditions d'un succès d'audience qui, indirectement, influencent les critères d'évaluation proposés. Les objectifs et les modalités de ces critères soulèvent de nombreuses questions.

Une journée comme celle-ci permettra de faire remonter auprès des autorités de tutelle des remarques et des réflexions qui peuvent être déterminantes dans la mesure où le processus d'élaboration des appareils d'évaluation de la recherche en SHS est en cours : il est donc possible de faire entendre la voix des chercheurs.

Les SHS doivent, rappelons-le, être utiles à la société, à la science, à la culture. Au-delà de la communauté francophone – pour laquelle le maillage de diffusion est encore loin d'être complet – les deux autres cibles du discours scientifique des SHS sont la communauté anglophone, et les pays du Sud, qui ne doivent pas rester à l'écart des progrès de la recherche.

La pertinence et la cohérence des critères d'évaluation qui sont proposés peuvent être discutées. On peut distinguer deux champs d'analyse. Tout d'abord l'échelle de production scientifique, qui fait apparaître deux niveaux : la production individuelle de chaque chercheur, et les productions collectives émanant d'équipes de recherches ou d'unités scientifiques. Le second champ de questionnement porte sur la nature des publications : ouvrages ou articles.

Bien des aspects restent à éclaircir sur ces deux champs d'évaluation. Le fonctionnement des revues scientifiques soulève par exemple bien des questions : qu'est-ce qu'un comité de lecture ? Un

comité de rédaction ? Un comité scientifique ? Si l'on parle d'ouvrages, comment évaluer la qualité scientifique d'un éditeur ? Quels publics vise-t-il ? Assure-t-il une sélection des ouvrages qu'il publie ? Si c'est le cas, sur quels critères ?

Le champ de réflexion, on le voit, est vaste, et il est bien évident qu'il ne sera pas épuisé au terme de cette journée qui se propose d'ouvrir un questionnement collectif (on compte plus de soixante-dix participants inscrits) et d'apporter des éléments d'analyse critique et constructive.

Carole DORNIER, *Vice-présidente du Conseil scientifique de l'Université de Caen Basse-Normandie, directrice adjointe de la MRSH*

C'est à un double titre que je voudrais me réjouir de cette journée : d'abord au titre de directrice adjointe de cette maison, puisque ces assises ont fait l'objet d'un travail de préparation collectif de la part des personnels et de l'ensemble de la direction collégiale de l'université, mais également au titre de vice-présidente du Conseil scientifique de l'université, plus particulièrement en charge des SHS, dans la mesure où ces assises offrent l'occasion de s'emparer de cette question de l'évaluation de la recherche. Force est de constater qu'en ce domaine, les SHS ont un certain retard sur les autres disciplines scientifiques, retard dû en partie à leurs spécificités. La question est donc de déterminer ensemble comment mener cette réflexion, comment agir pour faire en sorte que les dispositifs d'évaluation qui sont en cours d'achèvement prennent en compte ces spécificités des SHS. Quand on lance le débat sur cette question de l'évaluation, on voit tout de suite que plusieurs questions interfèrent : les questions relatives à la qualité de nos publications, une réflexion sur les supports techniques de ces publications, mais aussi sur les enjeux économiques impliqués par la diffusion de ces supports.

PREMIERE PARTIE : ***« Évaluer pour soutenir ? Les critères de sélection »***

Philippe DE LA SAUSSAY

Chargé de mission Europe à la Direction générale de la recherche et de l'innovation (Département Sciences de l'Homme et de la société)

« L'état du projet ERIH (European Reference Index of the Humanities) »

Par mes fonctions à la Direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI) du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, je suis en charge des questions liées à la dimension européenne des recherches en sciences de l'Homme et de la société (SHS). Bien qu'encore modeste par rapport aux sciences « dures », cette dimension européenne, a pris de l'ampleur ces dix dernières années, et ceci tant au niveau de la part qui revient aux SHS dans l'élaboration et le financement des Programmes-cadre de recherche et de développement (PCRD) communautaires (coopération entre États-membres, Conseil européen de la recherche) que des activités de type inter-ou non-gouvernementales.

Dans ce contexte, une réflexion s'imposait sur **les outils d'analyse et d'évaluation des résultats de la recherche dans ces disciplines et leur harmonisation en fonction des différents systèmes nationaux** d'évaluation, ceci en vue notamment d'une meilleure visibilité de ces résultats à l'échelle internationale.

1. Les objectifs du projet ERIH

Ainsi, à partir de 2001, l'ESF (*European Science Foundation*), puis en collaboration avec l'ERA-net HERA (*Humanities in the European Research Area*) du sixième PCRD, ont progressivement conçu l'outil ERIH (*European Reference Index for the Humanities*) avec pour premier objectif d'établir **un classement des revues produites en Europe dans le champ des « Humanities »** (qui, on le sait, ne se confond pas entièrement avec les sciences humaines). En effet, les dispositifs existants, du type *Arts and Humanities Citation Index* (AHCI) de l'ISI - Thomson n'étaient pas adaptés à ces domaines et survalorisaient par ailleurs les publications anglo-saxonnes.

2. Principes et méthodes de mise en oeuvre

La méthode adoptée par l'ERIH est **qualitative** et consiste en **une expertise des contenus des revues selon la méthode des *peer reviews***, par des panels disciplinaires. Les communautés scientifiques nationales sont très impliquées dans le dispositif, d'abord dans l'établissement des listes par les organisations membres d'ERIH (organismes et conseils nationaux de recherche,...), puis dans le classement par les experts dans les panels, enfin dans la révision des listes des revues classées.

Toutes les publications retenues et classées doivent donc répondre aux critères de standard internationaux, et notamment : répétition d'une revue dans plusieurs pays différents, données dont disposent le panel (composition du comité de lecture, taux de rejet des articles soumis, proportion des articles étrangers qui y sont publiés supérieure à 30 %), consultation des communautés scientifiques et association de spécialistes y compris hors Europe.

Le classement est avant tout fondé sur la réputation internationale des revues : trois rangs de publications ont été définis : A = revue de niveau mondial ; B = revue de niveau international et C = revue de niveau national.

Le classement se fait en fonction des 15 champs disciplinaires définis par le *Steering Committee* de ERIH (Président actuel : Pr Alain Peyraube ESF/CNRS/EHESS). (cf. liste des disciplines sur le site d'ERIH).

Les organisations membres d'ERIH ont tout d'abord présélectionné une liste de revues reconnues pour leur qualité scientifique et proposé des experts pour constituer les panels disciplinaires. Ces panels d'experts ont, à leur tour, fait une sélection parmi les titres proposés (le pourcentage de revues classées allant de 20 % des titres pour l'histoire, par exemple, à 80 % pour les études musicologiques), puis ils ont classé ces titres dans les trois rangs définis : mondial, international, national (les publications de rang A devant représenter, selon les disciplines, entre 10 et 25 % des titres).

Ces listes sont rendues publiques, **pour pouvoir être discutées au sein des communautés scientifiques nationales**. Le contact entre les instances de validation d'ERIH et les communautés scientifiques se fait par l'intermédiaire d'un PCN (Point de contact national – pour la France, Pr Bruno Laurioux, Directeur Scientifique Adjoint au département SHS du CNRS).

3. Bilan et perspectives

Plus de **4 000 revues ont à ce jour été classées**, européennes et non européennes (il a été nécessaire en effet d'établir des points de comparaison avec des revues extra-européennes, américaines notamment, classées de rangs A et B, pour mettre au point le classement). Les listes peuvent être consultées sur le site : www.esf.org/erhi.

Les problèmes rencontrés par les concepteurs de ERHI sont multiples, notamment le **multi-classement** de certains titres qui recouvrent plusieurs disciplines et à des niveaux différents. Par ailleurs, **le nombre des revues classées est très variable** selon les panels : anthropologie (*evolutionary*) : 39 revues classées ; histoire : 907 revues classées. La question de l'élargissement de certains panels (pour l'instant cinq ou six experts par panel) est donc, à l'évidence, posée.

Comparativement aux autres pays européens, les performances des revues françaises (% dans la liste) sont moyennes sans être déshonorables : entre 6 et 10 %. Mais elle est très variable selon les panels : 3 % pour les « études sur le genre », 11 % en « archéologie »).

Les listes établies à ce jour sont des « listes initiales » susceptibles de modifications (rajout de titres, changement de catégorie, retrait de certaines revues). Par contre, les demandes de modification des listes doivent se faire de façon **coordonnée** (par le biais du PCN : bruno.laurioux@cnrs-dir.fr) et **globale** (travail de reclassement pour toute la liste, en respectant son équilibre, et notamment la proportion très limitée de revues classées A).

Les étapes futures d'extension de cet outil sont : l'inclusion d'autres publications que les revues : monographies, livres édités, proceedings, etc. ; l'ouverture de nouveaux domaines : media, films, études culturelles, etc. ; création sur internet d'un portail de recherche des revues européennes, etc.

Denis PESCHANSKI

Directeur scientifique adjoint au département SHS (CNRS)

« Les attentes du CNRS en SHS »

En terme d'évaluation en SHS au sein du CNRS, il faut d'emblée affirmer une complémentarité avec le projet ERIH, le défi majeur étant, quand on aborde l'évaluation des recherches en science, de ne pas laisser les SHS en marge. Or, s'il est absurde d'espérer une évaluation complètement objective en SHS, il existe tout de même des réalités qui permettent de relever ce défi. Aujourd'hui, les critères d'évaluation du CNRS ne sont pas les mêmes que ceux utilisés par l'AERES, et cela pose question. Il faudra travailler avec le Ministère pour harmoniser ces critères.

En matière d'évaluation, le CNRS a mis en place une procédure qui distingue trois étapes complémentaires.

Une première étape ressortit plutôt de l'ordre du quantitatif. Il s'agit ici de déterminer si un chercheur produit de la recherche ou non, et ce quel que soit le support, c'est-à-dire quel que soit le « niveau » de la revue considérée (à dimension internationale, nationale ou régionale). Pour ce faire, 4 points sont attribués au chercheur pour la publication d'un ouvrage de recherche, 1 point pour celle d'un article de recherche dans une revue, 1 point pour un chapitre dans un ouvrage de recherche et 0,5 points pour un ouvrage de synthèse. Pour la direction d'un ouvrage collectif, les choses sont un peu plus complexes : 1 point est attribué dans le cas d'une introduction solide, ainsi que, le cas échéant, 1 point par article. Par exemple, pour la rédaction d'une préface et de deux articles, le chercheur obtient 3 points. Au final, un chercheur ayant été crédité de 4 points en quatre ans est estimé comme étant « publiant » par le CNRS. À partir de 8 points, il est considéré comme « très publiant ». Or, pour en finir avec une controverse sur le travail de recherche fourni par les personnels du CNRS en SHS, il faut signaler qu'en ce qui concerne les « néo-recrutés » (personnes recrutées depuis 1997) pour l'année 2003-2004, sur 52 chercheurs, seuls 2 ont été évalués comme « non publiants », 70 % ayant, eux, été classés comme « très publiants ».

La deuxième étape mêle les aspects qualitatifs et quantitatifs. Elle s'attache à l'évaluation des revues et des éditeurs. En ce qui concerne les revues, le but est d'arriver à des listes fiables au moyen de la mise en place de grilles qui prennent en compte celles qui ne sont pas anglophones : une première catégorie (A) regroupe les revues de référence à dimension mondiale ; la deuxième (B) englobe celles de dimension internationale, mais qui ne rayonnent que sur quelques pays ; enfin, une dernière (C) comprend les revues à dimension exclusivement nationale. Nous pouvons œuvrer pour modifier les listes européennes, argumenter pour défendre nos revues, sachant que **si une revue « monte » en A, une autre doit « descendre » en B**. Pour ce qui est des éditeurs, il faudrait arriver à un classement qui puisse prendre en compte les collections. Pour prendre l'exemple de l'Harmattan, ce n'est pas un éditeur de référence en tant que tel. En revanche, cet éditeur comprend des collections qui, elles, peuvent l'être ponctuellement. Pour finir avec les critères d'évaluation des éditeurs, on pourrait imaginer de prendre également en compte la potentialité des publics touchés (potentialité internationale, nationale ou régionale)

La troisième étape est, elle, qualitative. Il s'agit ici pour le chercheur de fournir les trois, quatre ou cinq publications considérées comme les plus importantes, les experts devant alors dire si elles représentent une production « solide » ou susceptible de faire bouger les lignes, un regard neuf, en somme.

Il semble que ces trois étapes, à la fois distinctes et complémentaires, apparaissent comme nécessaires à l'évaluation du travail de recherche des chercheurs au sein du département SHS du CNRS. Ces précautions permettent de normaliser les SHS au regard des autres disciplines scientifiques (notamment vis-à-vis des sciences de la matière ou du vivant), de les faire entrer dans le champ de l'évaluation sur des critères qui leur sont propres et adaptés à leurs objets.

Débat

Jean-Marc MORICEAU : A mon sens, l'intérêt majeur de la démarche que vous venez de nous exposer est qu'elle ne se limite pas à une simple évaluation, mais, du fait notamment de l'ouverture aux différents publics qu'elle suppose, qu'elle ressortit également de la valorisation scientifique. Il serait d'ailleurs peut-être efficient d'appliquer ces méthodes au sein même des différentes équipes et laboratoires de recherche du CNRS.

Claude QUETEL (*commissaire du Centre National du Livre en SHS*) : Bien que les critères d'évaluation d'ordre quantitatif soient indispensables, il apparaît néanmoins qu'avec ceux que vous nous avez présentés il soit plus « rentable » de rédiger des articles qu'un ouvrage et, *a fortiori*, d'en assurer la direction ou la publication.

Denis PESCHANSKI : En fait, dans les critères présentés, il s'agit de mesurer, d'évaluer le travail de recherche au sens strict et non pas, plus largement, l'intégralité du travail du chercheur – qui comprend, par exemple, une bonne part de travail administratif.

Pierre BOUET (*Professeur émérite d'Histoire médiévale, Office Universitaire d'Études Normandes, Université de Caen Basse-Normandie*) : Et lorsque l'on effectue ou que l'on supervise un travail pluridisciplinaire, comment l'évaluer ?

Denis PESCHANSKI : Dans ce cas – qu'il s'agisse de la direction d'un laboratoire ou d'une MSH, par exemple – cela ne rentre pas en ligne de compte.

Daniel DELAHAYE (*professeur de géographie, directeur du GEOPHEN, UCBN*) : Dans le modèle que vous développez, à quel moment y a-t-il concertation entre le CNRS et AERES ?

Jean-Christophe PEYSSARD (*Responsable du pôle Information scientifique et technique du Centre pour l'édition électronique ouverte*) : Par ailleurs, qu'en est-il des signatures multiples si, par exemple, deux ou trois chercheurs co-signent un même article ?

Denis PESCHANSKI : Au sujet des concertations entre AERES et CNRS, des discussions sont précisément en cours entre celui-ci et la Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation. Enfin, en ce qui concerne les multi-signatures d'articles, contrairement à certaines sciences « dures » elles ne sont pas la règle en SHS et dans le cas d'un article signé par plusieurs personnes, 1 point est attribué à chacun des auteurs.

Claude QUETEL

Commissaire du Centre National du Livre en SHS

« Les attentes du Centre National du Livre »

Une prudence oratoire pour commencer : je ne suis pas l'envoyé du CNL. Je suis effectivement membre de la Commission Sciences de l'Homme du CNL, mais je parle en mon nom propre. Il faut que ce soit bien clair.

Je vous lis un tout petit extrait des statuts, qui va peut-être désamorcer par avance quelques questions : « *Les membres du CNL sont tenus au devoir de réserve et de confidentialité sur les débats des commissions et sur ses résultats. Le seul administrateur du CNL est habilité à communiquer, les membres des commissions se doivent de préserver l'anonymat des experts consultés* ». Donc je ne pourrai pas répondre à des questions de ce type.

Le CNL fonctionne ainsi : un seul rapporteur fait son rapport sur un ouvrage ou une revue. Le rapport est lu devant une commission d'au minimum 15-20 personnes. La décision est toujours prise après un tour de table où ceux qui veulent s'exprimer peuvent le faire.

Le CNL n'est pas toujours d'une grande transparence. Les informations les plus complètes se trouvent sur le site internet du Centre : www.centrenationaldulivre.fr.

Sur un budget 2005 de 21 millions d'euros – c'est une somme considérable –, les recettes du CNL concernant la vente des livres représentent 0,2 % du chiffre d'affaires, sauf pour les éditeurs dont le chiffre d'affaires est inférieur à 76 000 euros. Tandis que la taxe sur la reprographie, sur le total des recettes 2005, est de 64,9 %, ce qui est énorme.

Les aides délivrées par le CNL sont très différentes et très nombreuses : aide aux auteurs, aide aux traducteurs, aides aux éditeurs, aide aux revues, aide aux bibliothèques, aide aux libraires, aide à la vie littéraire, aide aux partenariats, aide périphérique. Chacune de ces aides constitue un dossier et une procédure spécifiques. Le cumul aux aides est tout à fait permis.

Si on se penche sur les aides aux revues, on constate qu'elles ont été, en 2006, de 1 234 400 euros. En tout, 381 revues reçoivent des aides du Centre, dont 121 en SHS (ce qui constitue un record). En général, ces aides sont comprises entre 1 500 et 6 000 euros, le plateau se situant autour de 4 000 euros. Les revues les plus aidées sont *La Quinzaine littéraire* (20 000 euros), *Les Temps Modernes* (15 000 euros) et *Esprit* (près de 10 000 euros).

Pour les 121 revues de SHS, le soutien perçu est de 383 300 euros, ce qui représente un budget conséquent. Sur le total des 381 revues aidées pour leur budget de fonctionnement, 41 seulement ont demandé à être aidées pour leur numérisation : ce rapprochement est extrêmement intéressant. La plupart des revues n'ont pas encore franchi le pas, donc le premier arrivé est le premier servi. L'aide globale à la numérisation est de 93 628 euros. Sur ces 41 revues, il n'y a que 16 revues en SHS qui ont entrepris une démarche de demande de financement et qui l'ont obtenu.

En ce qui concerne les aides aux bibliothèques, les montants et les types de subventions (i.e. les subventions à la création de bibliothèque spécialisée, à la création de fonds thématiques ou de fonds spécifiques, etc.) sont importants. Ces aides sont indirectement très importantes pour les revues car elles permettent aux bibliothèques de les acheter. Aujourd'hui, un bon directeur de revue doit également faire du marketing et se demander « Qui achète ma revue et comment trouver les gens qui ne l'achète pas ? ». Et même s'interroger sur les revues qui n'enregistrent plus d'abonnements.

En matière d'évaluation de la qualité d'une revue, les critères retenus sont classiques, mais ils méritent d'être répétés. Je vous donne cela dans un ordre voulu, et qui me semble personnellement le plus important.

La place des comptes rendus, tout d'abord. Certaines revues donnent des fantômes de comptes rendus. Il ne faut pas croire que les commissaires ne s'en aperçoivent pas. Il s'agit ici des comptes

rendus d'ouvrages, d'articles, de colloques, de soutenances qui sont dignes de ce nom (pas ceux de six ou quinze lignes).

Les normes pour les auteurs, ensuite : la présence d'un comité de lecture (beaucoup de revues ont un comité de lecture fantôme), l'*abstract* en anglais, la présentation, la mise en page, et puis – j'aurais pu le mettre au début – l'édition (la présence et le rôle d'un véritable rédacteur en chef). Une revue qui n'a pas de rédaction en chef, ça se sent, ça se voit tout de suite, notamment par l'absence de cohérence entre les articles. Les revues qui ne sont pas thématiques sont, à mon avis, plus en danger que les revues thématiques ; c'est déjà un problème, il faudra revenir sur ce qui est un danger et ce qui ne l'est pas. Ce ne sont pour l'instant que des tendances. Dans les discours officiels, on dit "fin du saupoudrage", mais dans la réalité on est encore dans le saupoudrage ; mais est-ce qu'on va y rester ? J'ai tendance à penser que non.

Le tirage n'est pas encore, à ma grande surprise, un critère d'appréciation ; mais il va le devenir tôt ou tard, avec la quantification en cours. Celle-ci est présente dans les « sciences dures » depuis toujours, donc elle va arriver dans les « sciences molles ». On fait attention au déséquilibre ventes/abonnements, aux chiffres fantaisistes qui sont donnés (ça énerve les rapporteurs !). Les revues à faible tirage sont en danger.

Enfin, le sérieux des renseignements fournis (notamment dans les comptes de résultats – les mensonges par omission –, dans les proportions de dépenses entre le budget de fabrication et les frais de personnel, etc.), les dossiers bâclés ou qu'on n'arrive pas à lire constituent un dernier critère d'évaluation. *A contrario*, un bon dossier garantit le succès d'une demande d'aide.

Pour finir, j'aimerais dire deux mots des perspectives qui s'offrent à nous, notamment au sujet du rôle du Net dans le développement et la vie des revues

Je crois pouvoir prédire que les revues à tirage microscopique vont peut-être être les premières à être poussées vers la publication sur le Net. D'ailleurs certaines s'y poussent d'elles-mêmes, par la force des choses. Une revue qui ne tire pas à 1 000 exemplaires va avoir du mal à survivre, sauf peut-être sur le Net. L'aide à la numérisation me paraît très importante. Et ce qui, par contre, provoque un inconvénient majeur – je ne sais pas comment le CNL pourra résoudre cette question – c'est le fait que passer au Net oblige quasiment à la traduction.

L'autre problème, c'est qu'il ne faut pas que la revue se cannibalise. C'est-à-dire qu'elle sera amenée à développer la vente en ligne. En la matière, la gratuité totale est une erreur : ce n'est pas la peine d'acheter la revue si elle est sur le Net. Je crois qu'aujourd'hui, pour avoir des chances de survivre ou de se développer, les revues devront être amenées à développer leurs « produits » sur Internet. La vitrine sur le Net deviendra vite indispensable, notamment pour des raisons de « marketing ».

Concernant l'audience internationale, je ne crois pas qu'une revue qui ne publie pas au moins son *abstract* sur le Net puisse prétendre à une audience internationale. Cela conduit à soulever le problème de la langue anglaise. Notamment en ce qui concerne le classement A, B ou C des revues au niveau européen

[*Intervention de Philippe DE LA SAUSSAY* : Une revue est classée, dans la nomenclature européenne, à partir du moment où elle est jugée comme très bonne, et non en fonction de la langue anglaise ; donc il peut y avoir des revues en français bien classées à partir du moment où elles sont bonnes.]

Débat

Jean-Marc MORICEAU : Il y a deux questions au centre de nos préoccupations :

- l'ouverture des publics aux diffusions des SHS, même et surtout au-delà des disciplines. Il faut aller à la rencontre des publics extra-scientifiques. Comment les instances d'évaluation reconnaissent et favorisent l'ouverture des publics au-delà de la chapelle disciplinaire ou scientifique ?
- le problème des comités de lecture. Ils sont d'une grande diversité. Comment peut-on reconnaître et évaluer de vrais comités de lecture qui fonctionnent ?

Claude QUETEL : Il faut aujourd'hui des outils afin d'évaluer le lectorat, et non plus seulement les revues et leur contenu. Car le lectorat en SHS est composé de deux types de publics – il est plus large qu'en sciences dures – : il y a la population scientifique mais aussi un public cultivé plus large.

Philippe DE LA SAUSSAY : Personnellement je ne participe pas aux panels d'évaluation. Les critères d'évaluation européens sont exclusivement scientifiques. Quant aux comités de lecture, il faut reconnaître que leur appréciation est différente selon les pays. En ce qui concerne les questions de l'ouverture au public et des comités de lecture, le fait d'avoir une concertation au niveau européen et dans le cadre de l'Information Européenne de la Science permet de définir un niveau acceptable. Ce processus d'ensemble au niveau européen n'en est qu'à son début, les choses vont se préciser au fur et à mesure.

Claude QUETEL : Sur l'ouverture des publics, beaucoup de livres ne relèvent pas de la recherche, ce sont des ouvrages de vulgarisation de la recherche, ce qui relève du rôle du CNL. Pour les revues, c'est différent. Qui lit la revue ? Le critère important c'est le ratio abonnés / ventes au numéro. On a du mal à penser qu'une revue qui n'a pas d'abonnés soit une revue spécialisée. Quant aux comités de lecture, il n'y a pas de critère de comité de lecture. Ça marche malheureusement à l'intuition ; le seul critère solide, c'est la lisibilité de l'article (problème qui arrive relativement souvent) ; ou bien on s'aperçoit que les auteurs ne renouvellent pas leurs propos. Ce sont des indices de comités de lecture fantômes.

Jean-Marc MORICEAU : Les comités de lecture posent vraiment problème, au CNRS ou ailleurs. Il y a même toutes sortes de comités – des comités de lecture, des comités de rédaction, des comités scientifiques, etc – sans rôle très clair les uns vis-à-vis des autres. Il faut poser le problème du fonctionnement des comités de lecture – dont certains couchés sur le papier, ne se réunissent jamais – et de leurs comptes rendus. Dans les critères qui vont être mis en place, il ne faudra pas s'en tenir à un simple discours allant chercher des instances de légitimation internationales toujours plus ambitieuses sans s'interroger sur leur fonctionnement effectif. Il faut responsabiliser les comités de lecture.

Claude QUETEL : Par exemple, une revue qui a trois comités est une revue qui n'a pas de comité.

Pierre SINEUX (*professeur d'Histoire grecque, UCBN*) : Fixer des critères d'évaluation en fonction de la langue ou des comités de lecture est pour le moins fragile. Quels sont les rôles des différents comités ? Qu'entend l'ERIH au sujet des comités de lecture ?

Philippe DE LA SAUSSAY : Un comité de lecture doit être un véritable comité de lecture, qui respecte un certain nombre de règles internationales.

Claude QUETEL : Avant, le CNRS demandait le nombre d'articles proposés, ensuite le nombre d'articles retenus, le nombre d'articles retenus avec modification importante, le nombre d'articles rejetés, et ceux qui sont acceptés mais en attente de publication (on dit « au marbre »).

Bernard MANDY (*responsable des publications archéologiques au sein de la sous-direction de l'archéologie, ethnologie, inventaire et des systèmes d'information au Ministère de la culture*) : Nous avons nos propres revues, et on en subventionne avec le CNRS. Au niveau du Ministère, nous avons un comité des publications et de la diffusion de l'archéologie. De nombreuses revues scientifiques sont dans le champ de l'architecture. Qu'il y ait un tel comité nous semble très important pour aider les revues. Il y a trois ou quatre ans, notre enquête réalisée sur une douzaine de revues, d'abord sur les 9 revues interrégionales, en archéologie, diffusée en l'espace de 10 ans, a porté sur le contenu, la forme, les comités de rédaction, les comités de lecture, problèmes évoqués ici et que nous avons retrouvés. Souvent la véritable politique éditoriale fait défaut : il n'y a pas de comité de rédaction, il y a une confusion entre comité de rédaction et comité de lecture. Il faut séparer le comité de rédaction – qui va générer la politique éditoriale, faire qu'un numéro soit cohérent – du comité de lecture composé d'experts qui travaillent sur les articles, leur acceptation ou leur refus, etc. Les revues ont tendance à tout prendre, sous prétexte qu'elles manquent de matière ; en archéologie au contraire on manque de publication sur les choses importantes. Il y a bien un travail de politique éditoriale à faire par ces revues.

Au sujet des tirages, à propos desquels a été dit qu'il fallait un minimum de 1 000 pour exister, on sait qu'en réalité un grand nombre de numéros vont encombrer nos caves ; l'efficacité correspond au contraire au tirage en petit nombre car cela correspond à la réalité du lectorat.

Sur le passage en ligne des revues sur le Net, c'est loin d'être convaincant : les illustrations, les plans, etc., posent des problèmes techniques.

Claude QUETEL : C'est sûr que le passage en ligne des revues soulève nombre de problèmes, mais c'est un objectif.

Hélène BOURGUIGNON (*responsable du numérique aux Presses de Sciences Po*) : L'efficacité des comités de lecture est problématique. Quant au classement européen, les revues n'ont pas été consultées. Une proposition : il faudrait croiser les critères du CNRS (critères scientifiques) et ceux du CNL (pour le lectorat).

Philippe DE LA SAUSSAY : Le classement européen est basé sur des critères scientifiques. On ne peut que constater l'importance de l'anglo-saxon, mais ce n'est pas une obligation.

Claude QUETEL : Le « mariage des critères » est une proposition intéressante. Sur les revues en ligne, il faudra aussi développer cette piste.

Véronique GAZEAU (*professeur d'Histoire médiévale, UCBN*) : À propos du classement européen, peu de critères pour la méthode d'évaluation ont été fournis par les instances de tutelle. Les équipes scientifiques ont dû les élaborer elles-mêmes. De la part de l'ERIH, les critères n'ont pas été donnés aux scientifiques, à part des critères quantitatifs. Et, vu le classement des revues européennes en histoire médiévale, n'y aurait-il pas un lobby néerlandais ?

Jean-Marc MORICEAU : L'origine géographique restreinte, de même que la compétence des membres des panels, peuvent effectivement poser question. Ces panels sont-ils toujours bien représentatifs ? La sur représentation des experts anglo-saxons est patente.

Joëlle JACQUIN (ingénieur d'études au CNRS, IRISES, Université de Paris-Dauphine) : Est-il pertinent de prendre en compte le nombre de tirages papier ? Et le nombre d'abonnements électroniques ? Si se développe la mise en ligne des revues, il n'y aura plus d'aide de la part du CNL.

Claude QUETEL : Le nombre de tirages ne veut en effet rien dire. Il est important de développer comme critère le lectorat, en tenant compte du rapport ventes/abonnés, ainsi qu'une prise en compte progressive du nombre de pages lues sur Internet.

Un intervenant (Université du Havre) : À propos du classement européen, les disciplines ne se recoupent pas forcément entre les pays. Par exemple en France il n'y a pas de *gender studies*, contrairement à d'autres pays. Les évaluations-comparaisons tomberont donc à côté de la plaque. Il y a là un problème structurel.

Philippe DE LA SAUSSAY : c'est effectivement un problème, et un regret. On ne peut que constater que les nomenclatures nationales sont différentes les unes des autres. Une nomenclature européenne ne recoupera pas forcément les nomenclatures nationales. Et elle ne révélera pas les richesses nationales. Mais c'est un processus, c'est un chantier.

Un intervenant (Université du Havre) : Les Français ne peuvent pas être les premiers dans un domaine qui n'existent pas chez eux !

Pierre SINEUX : Je suis choqué par toute une série de questions concernant le classement européen. On en fait un instrument de référence, mais pourquoi des revues sont-elles classées dans plusieurs domaines ? Où seront-elles mises ? Comment seront-elles classées ? On décide de la vie ou de la mort des revues, mais aussi des pratiques scientifiques.

Philippe DE LA SAUSSAY : C'est un processus en cours. Les classements ne sont pas terminés. Si vous avez une solution...

Carole DORNIER : Je voudrais, à la suite des diverses interventions, souligner trois points pour tenter d'y voir clair dans des questions qui interfèrent constamment :

1. L'influence des critères d'évaluation sur la production scientifique : actuellement il y a, sur le modèle des sciences dures, une surévaluation des articles dans les revues classées, au détriment d'autres types de productions. Des spécialités, comme celles héritées de l'ancienne philologie, qui produisent de l'édition scientifique de corpus, peuvent s'en trouver pénalisées.
2. Il me semble qu'il faut distinguer les critères d'évaluation scientifique et les critères de diffusion : la diffusion vers le grand public n'est pas un critère scientifique et si son utilité sociale est importante, la production de connaissances en direction d'un lectorat restreint de spécialistes ne l'est pas moins.
3. Enfin, les SHS paraissent avoir encore beaucoup à faire pour clarifier le fonctionnement de leurs revues, comme on le voit dans les débats autour de comité de lecture/comité de rédaction. On reste un peu pantois face au flou qui règne en ce domaine. La généralisation de l'anonymat dans l'examen des articles soumis, pour les revues de haut niveau, pourrait être la règle afin que n'importe quel chercheur puisse tenter sa chance et que sa production soit jugée sur sa qualité intrinsèque. La vitalité de la recherche s'appuie sur l'encouragement de nouveaux talents et non sur la pérennisation de rentes de situation.

Jean-Marc MORICEAU : Les instances tutélaires doivent mieux se renseigner. On pourrait, par exemple, regarder le nombre de publications de jeunes auteurs dans les revues.

Jean-Baptiste DE VATHAIRE (*directeur des opérations, portail Cairn*) : La mise en ligne des revues soulève la question des droits de diffusion des illustrations dans les articles sur le Net. La diffusion papier reste essentielle.

Vincent MERLIN (*chargé de recherches en sciences économiques au CNRS, UCBN*) : En économie, de nombreux sous-domaines ont été créés pour classer les revues, ce qui a éclairci le paysage ; et ne nous pose plus de problème pour les classifications.

Philippe DE LA SAUSSAY : Un élargissement des panels conduira sûrement à la création de sous-domaines.

David HAIGRON (*maître de conférences en Études anglophones, UCBN*) : Malgré le développement du Net, le papier reste un produit d'appel. On ne peut pas s'en passer. De quels critères disposent-t-on pour évaluer le lectorat, le rayonnement d'une revue ?

Claude QUETEL : Aujourd'hui, une revue ne peut plus n'être que papier.

Emmanuelle CORNE (*responsable des éditions, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris*) : Le travail relevant de l'édition est important pour une revue. Il faut réfléchir à quel type de support pour quel type de revue. L'un n'est pas l'alternative de l'autre. Le multi-canal est l'avenir.

Claude QUETEL : Comme le fait déjà la revue *Histoire et Sociétés Rurales* de, il faudra aussi mettre des archives en ligne.

Philippe DE LA SAUSSAY : Chacun doit s'interroger sur la manière dont ces classifications fonctionnent, sur le poids de chaque critère. N'hésitez pas à prendre contact avec Bruno Lauriou. Un groupe de travail de 12 personnes de SHS, de sciences de l'ingénierie et de la santé s'est constitué et se réunira dix fois pour rendre un rapport que l'évaluation de la recherche, des revues, etc.

SECONDE PARTIE :
**« Évaluer pour diffuser. Deux expériences complémentaires :
spécificités et complémentarités »**

Jean-Baptiste DE VATHAIRE
Directeur des opérations, portail Cairn

**« L'évaluation des revues SHS :
l'impact de la diffusion électronique – le Portail Cairn »**

L'objectif du portail Cairn, lancé en 2005, est de favoriser la double publication (une diffusion électronique qui accompagne une diffusion papier) des revues de SHS en langue française. Cairn est une Société Anonyme qui comprend quatre types d'actionnaires : des maisons d'édition (trois françaises et une belge), des investisseurs institutionnels belges des milieux universitaires, et la Bibliothèque Nationale de France qui a rejoint le projet très rapidement comme actionnaire. Il était important d'avoir un équilibre entre le côté public et le côté privé, pour donner une SA qui a donc les mêmes contraintes de rentabilité que d'autres structures. On retrouve donc, dans cette représentation dans l'actionnariat, du public et du privé, des éditeurs et des utilisateurs (universitaires et la Bibliothèque). Et c'est un projet à la fois belge et français ; des éditeurs suisses ont aussi rejoint le portail.

L'idée de Cairn est de faire de la diffusion – la promotion étant secondaire – de textes en SHS – en grande partie francophones – en version intégrale ; c'est un portail de langue française principalement. Cairn vise aussi le récent : la conversion rétrospective des numéros, qui s'effectue avec l'aide du CNL, s'arrête au premier numéro de 2001. Les numéros courants sont convertis au fur et à mesure, afin de proposer en même temps la version papier et la version électronique ; c'est un objectif qu'on arrive en général à tenir.

Cairn comprend à ce jour 151 revues, la dernière revue ajoutée étant *Regards croisés sur l'économie*, aux éditions La Découverte ; prochainement, il y aura la *Revue française de socio-économie* qui allie elle aussi le social et l'économie. A ces 151 revues correspondent environ une trentaine d'éditeurs, qu'il s'agisse de maisons d'édition (les Presses de Science Po, les PUF, et celles présentes au départ : Belin, La Découverte, De Boeck Université, Erès, etc.) ou d'institutions publiques (l'INED, l'OCDE...). On abrite également la Revue *Histoire et Sociétés rurales*, chère à cette MRSH qui nous accueille aujourd'hui. Le développement de Cairn est maîtrisé : on sait déjà combien de revues seront disponibles fin 2008, et on sait où on s'arrêtera car l'idée est d'avoir une certaine sélectivité de l'offre.

On distingue deux modes d'accès à Cairn : un accès gratuit, et un accès conditionnel. En accès libre, on trouve l'ensemble des descriptifs des revues, les résumés, les sommaires et les plans d'articles, le texte intégral des numéros les plus anciens (derrière la « barrière mobile » – l'accès libre après un certain nombre d'années – déterminée par chaque revue), et éventuellement, une sélection d'articles récents (éditoriaux, introductions, etc.). À ce jour, Cairn compte 37 800 articles, dont la moitié est en accès libre ; plus le temps passe et plus la part des articles en accès libre augmente.

L'accès conditionnel permet l'accès au texte intégral de la plupart des articles récents et des articles de l'année en cours pour :

- les abonnés individuels (avec un mot de passe) à la version électronique de la revue ; c'est un plus-produit (le couplage avec la version papier dépend des revues).
- les internautes achetant à l'unité les droits de consultation et d'impression d'un article, le *pay-per-view*, dont le coût varie entre 2 et 15 euros (la majorité est de 4-5 euros l'article). On n'est ici pas du tout dans les prix des portails anglo-saxons qui sont bien supérieurs. Il est intéressant de noter que si la vente en *pay-per-view* est minoritaire, elle est toutefois supérieure aux prévisions. Mais bien sûr, cela dépend des disciplines : c'est en psychologie qu'il y a le plus de ventes à l'unité, ou aussi en sciences politiques. Plus les revues sont ouvertes au grand public, plus il y a de ventes d'articles.
- les internautes achetant les numéros à l'unité,
- les institutions qui, via leurs bibliothèques, ont souscrit des licences d'accès à Cairn, pour un accès multi-postes, et à un bouquet de revues, sur la totalité des 151 revues ou selon les disciplines (ex : bouquet psychologie, bouquet Sciences de l'Éducation).

Évaluer pour diffuser

Cairn a fait le choix de proposer une offre sélective : les BU achètent des bouquets. Ces bouquets évoluent et leur contenu doit être attractif pour qu'ils soient vendus. Les critères de choix ne sont donc pas uniquement scientifiques. Il y a aussi des critères d'opportunités (par exemple une revue de psychanalyse aura plus de chance d'être sélectionnée par Cairn qu'une revue de neuropsychologie, parce qu'elle apportera un plus au bouquet), des critères juridiques (des problèmes de droit à l'image se posent parfois) et des critères techniques.

Une plateforme de diffusion telle que Cairn ne peut pas et ne doit pas jouer un rôle de label qui servirait à évaluer des revues. Ce serait une erreur. Cairn a essentiellement un objectif de diffusion.

L'intérêt de la diffusion électronique

De manière globale, la diffusion en ligne augmente de manière considérable l'audience des articles. Par exemple, pour une revue à tirage papier inférieur à 1 000 tirages, avec une diffusion moyenne, l'écart entre le numéro le moins consulté et le numéro le plus consulté varie de 1 à 6 et de 1 à 30 selon qu'il s'agit de numéros tirés sur papier ou de numéros en ligne.

Par ailleurs, de nombreuses revues signalent une forte augmentation du nombre d'articles soumis ; mais ce n'est pas valable pour autant pour toutes les revues. Cela peut avoir un impact positif sur la qualité de la revue. Enfin le modèle du bouquet permet de mettre sur un pied d'égalité toutes les revues : cela augmente ainsi la visibilité des petites revues ou des revues récentes. À ce titre, des revues belges, canadiennes, québécoises, ont des consultations assez importantes. Toutefois on remarque une forte disparité suivant les revues dans le nombre de consultations. Ainsi, un quart des revues totalise 55 % des consultations, tandis qu'un autre quart en totalise 7 %. On peut ainsi évaluer l'audience d'une revue

La diffusion en ligne permet d'objectiver la diffusion d'une revue

Les responsables de revues disposent de chiffres plus précis (par numéro, par article, par auteur, par type d'internautes). On sait aussi qui consulte : des institutions ou des individuels.

Les chiffres sont communiqués chaque début de mois aux bibliothèques clientes, ce qui permet de savoir quelle revue est consultée, le nombre de consultations, le nombre de téléchargements HTML ou PDF. Cela leur permet d'avoir une information assez précise sur l'usage qui est fait de ces revues, chose que l'on avait plus difficilement dans le mode papier. Pour les institutions, les articles les plus consultés sur les derniers mois, discipline par discipline, sont mis en avant.

Mais est-ce un critère d'évaluation fiable ? Les revues généralistes sont davantage consultées que les revues très spécialisées. De même, le référencement joue sur le nombre de consultations des revues. Mieux la revue est référencée, moins le nombre de consultation est significatif (les internautes y arrivent par hasard). Il faut donc garder ce problème à l'esprit.

La diffusion électronique permet d'objectiver les citations d'articles

La diffusion électronique permet d'objectiver les citations d'articles grâce à des outils tels que le *Cross Ref*, une base de données des co-citations permettant de savoir qui a cité tel article. Il y a ainsi une transparence et une publicité des citations, grâce aux liens « cité par ». On peut déterminer le « facteur d'impact » (pour une revue, sur les deux années précédentes, le nombre de citations des articles au cours de l'année en cours) ou encore l'indice H d'un auteur (ratio entre le nombre d'articles publiés et le nombre de citations de ces articles).

Il convient toutefois de s'interroger sur la pertinence des données bibliométriques, notamment en SHS. Mais ces outils peuvent être intéressants à prendre en compte dans un certain nombre de disciplines, et avec les réserves d'usage.

L'électronique permet d'objectiver l'évaluation du lecteur

Il y a des outils ou des procédures qui sont en train d'être développés sur les questions de l'évaluation et des recommandations. Mais est-ce que cela doit être fait par des experts, par un public sélectionné, par un public large ? Quelles réactions, quelles choses mettre en ligne ? Ce sont des pistes à développer.

Avec l'outil « *open URL* », les bibliothèques peuvent mettre des liens sur un site comme Cairn, avec leur propre réseau de liens ou avec leurs bases de ressources.

Egalement, il y aura des outils offrant la possibilité de faire réagir ou interagir les membres des communautés universitaires sur des articles.

Jean-Christophe PEYSSARD

Responsable du pôle Information scientifique et technique
du Centre pour l'édition électronique ouverte (CLEO)

« Cleo-Revues.org »

Le Centre pour l'édition électronique ouverte (CLEO) est un laboratoire qui associe le CNRS, l'EHESS, l'Université de Provence et l'Université d'Avignon. C'est le CLEO qui, depuis 1999, développe le site Revues.org, le plus ancien portail de revues en sciences humaines et sociales en France qui diffusera bientôt plus de cent revues. Le CLEO publie également *Calenda* (le calendrier des sciences sociales), *L'Album des sciences sociales* et In-extenso.org (un moteur de recherche en SHS). Une lettre électronique regroupant les annonces publiées dans *Calenda* est régulièrement envoyée à 25 000 abonnés.

Les missions du CLEO sont de deux ordres : promouvoir le développement de l'édition électronique en SHS et participer à la diffusion des compétences liées à l'édition électronique, par l'organisation ou l'accompagnement de formations et la rédaction ou la diffusion de documentation. Ce projet permet aux revues francophones qui relèvent du champ des SHS et qui y adhèrent d'avoir une visibilité de premier ordre. Au-delà, Revues.org accueille également des revues éditées hors de France ou publiées en anglais, espagnol ou portugais. La majorité des revues concernées par notre portail sont éditées par des sociétés savantes, de grands établissements de recherche, des presses universitaires ou par des éditeurs privés. À ce jour, 129 revues en SHS, papier et/ou électroniques, sont adhérentes du portail. 91 sont déjà consultables en ligne, dont 41 en accès total et gratuit. Au total cela représente plus de 30 000 documents en ligne, dont 60 % en texte intégral.

Revue.org met en place des procédures de validation et des principes d'édition électronique qui permettent aux membres du portail d'acquérir la visibilité nécessaire à l'obtention des labels et à convenir aux critères d'évaluation des tutelles. Aujourd'hui, les labels et indicateurs se multiplient, l'évaluation devient constante. Revues.org ne cherche pas à s'adapter à chacun d'eux, mais plutôt à proposer un système d'information structurant qui accompagne les revues. Aussi, Revues.org compte parmi ses objectifs d'obtenir labels et titres internationaux, tout en étant conscient que l'existence et la pertinence de chaque label restent relatives.

L'adhésion de chaque revue à Revues.org dépend d'un processus de validation scientifique et éditorial. Toutes celles qui souhaitent adhérer doivent remplir une demande d'adhésion dans laquelle elles indiquent la nature et les objectifs de leur projet. En amont de l'étude de la demande d'adhésion, le comité scientifique du portail diligente une expertise conduite par un spécialiste du domaine de la revue concernée, mais extérieur au projet, pour qu'il en valide la nature scientifique. Au rang des critères spécifiques d'acceptation de chaque revue, le premier concerne sa visibilité et son homogénéité : elles doivent être des revues scientifiques et pérennes. Le deuxième rejoint les critères habituels de la communauté des SHS : procédures de soumission des articles, type de publics et formes d'articles variées mais bien signalées. Enfin, le troisième critère consiste en une expertise externe : label du CNRS et expertise par un spécialiste du domaine de la revue concernée.

En qui concerne l'édition électronique, Revues.org entend répondre à sept grands principes directeurs que l'on peut regrouper en trois catégories comme suit :

- L'ouverture au public
 - 1) La primauté au texte intégral, tempéré par un éventuel délai de restriction
 - 2) Une large accessibilité des contenus et une simplicité des technologies
- La qualité de l'édition scientifique
 - 3) Le principe de citabilité
 - 4) Une structuration complexe des contenus
- Des standards techniques spécifiques

- 5) Des standards ouverts et libres (XML)
- 6) Unes indexabilité des contenus
- 7) L'intemporalité

Enfin, dans ses procédures de validation, Revues.org intègre les labels des revues adhérentes : 41 revues du portail sont labellisées par le CNRS, 31 sont classées par l'ERIH (7 A, 11 B et 13 C) et 19 ont été acceptées dans le DOAL. Pour autant, la multiplication des divers labels, classements et indicateurs bibliométriques constitue ici une limite d'importance (*Scopus*, *Eigenfactor*, *Harzing Publish or perish*).

Pour Revues.org, le travail de référencement est une des tâches principale, notamment afin d'optimiser la visibilité internationale des revues adhérentes.

Le propre des pratiques scientifiques est de citer précisément les sources et les travaux utilisés. L'édition électronique est donc requise d'associer chaque document publié à une référence stable, aisément citable et aussi simple que possible. En raison de cette exigence, Revues.org s'est efforcé de garantir la stabilité des URL des documents mis en ligne. Le même souci d'identification pérenne des documents électroniques pousse aujourd'hui à aller vers des procédures à identifiant unique (DOI). L'impératif scientifique de citabilité produit également des effets bénéfiques quant à la visibilité en rendant plus facile l'accès à des articles bien référencés. Le travail de référencement et d'interopérabilité avec les principales banques de données, index de citations et moteurs de recherche ne cesse de prendre de l'ampleur. Il est réalisé par le pôle Information scientifique et technique (IST) du CLEO, qui se charge de signaler l'ensemble des contenus produits par Revues.org et d'en optimiser l'indexation fine. Pour ce faire, un dépôt OAI de deuxième génération sera déployé au cours du premier semestre 2008 afin d'être en mesure de répondre à des requêtes sophistiquées et de délivrer des documents au format XML.

Optimiser la visibilité des revues passe par leur présence dans les moteurs de recherche scientifiques – *Google Scholar*, *Scirus* (OAI), *Oaister* (OAI), *Base* (OAI) –, les portails et les bases de données spécialisées – les intranets des bibliothèques universitaires, le Sudoc, EZB, Intute, H-Net, Latindex, HAPI, etc.

Sur Revues.org, la mesure statistique de chaque revue est possible. Ces statistiques sont en accès libre afin que les revues puissent mieux appréhender leur fréquentation au regard de celle des autres revues adhérentes. Le portail les incite également à enrichir leur site propre grâce à l'ajout de nombreux services comme, par exemple, la syndication des contenus.

Enfin, Revues.org développe l'interopérabilité avec les autres portails de revues en SHS – *Persee.fr*, par exemple.

Les perspectives de Revues.org pour les années à venir sont nombreuses. Le portail va notamment poursuivre son développement en s'internationalisant. Ainsi, les interfaces de navigation vont prochainement devenir multilingues. Par ailleurs, le portail reçoit de plus en plus de candidatures de revues étrangères – du Canada, de Suisse ou de Belgique –, dont certaines issues de pays non francophones.

La mise en ligne du comité de rédaction, la gestion des manuscrits ainsi que la possibilité offerte aux revues de créer des blogs éditoriaux sont également au rang des projets de Revues.org pour les mois à venir.

Débat

Brigitte MICHEL (*responsable de la section Droit-Lettres, Bibliothèque Universitaire de l'UCBN*) : La BU de Caen est évidemment abonnée au portail Cairn. Les utilisateurs ont d'ailleurs la possibilité d'y accéder à domicile en passant par le site de la BU. Au-delà, Cairn et Revues.org sont intégrés au système documentaire de l'Université.

Pour réagir à l'intervention précédente, j'aimerais tout d'abord souligner l'importance des standards qui viennent d'être évoqués, en insistant sur le caractère fondamental de ces enjeux techniques pour la bonne visibilité des contenus en ligne.

Ma seconde remarque a trait aux « facteurs d'impacts ». En la matière, il faut souligner que la manière dont les chercheurs signent leurs articles revêt une importance particulière pour qu'ils soient bien comptabilisés par les outils adéquats.

Enfin, je m'interroge sur les raisons qui poussent l'Observatoire des sciences et technologies (OST) à aller voir du côté du *Web of Science* (WOS), ce qui révèle une certaine schizophrénie de la part des tutelles concernées.

Dominique BEYNIER (*professeur en Sociologie, UCBN*) : Plusieurs éléments sont problématiques : en ce qui concerne les critères d'évaluation présentés, les critères européens n'ont, à mon avis, pas de sens et beaucoup de systèmes d'évaluation sont dominés par des notions anglo-saxonnes. D'ailleurs, la visibilité des revues françaises sur *Jstore* est très faible. Il en va de même, dans bien des cas, pour la notion d'*impact factor* : sortir des chiffres sans évoquer les structures n'a pas de sens. En SHS, lorsqu'on cite un auteur, c'est parfois pour critiquer ses travaux ! Et globalement, on assiste, dans le champ de l'évaluation en SHS, à un fort tropisme vers des systèmes largement dominés par des outils américains.

Patrice LAJOYE (*secrétaire de rédaction d'Histoire et Sociétés Rurales, MRSH de Caen*) : Si les revues françaises ne sont pas sur *Jstore*, c'est aussi de leur faute ; c'est qu'elles n'y vont pas. Les revues italiennes par exemple sont bien représentées sur *Jstore*.

Jean-Christophe PEYSSARD : Sur Revue.org, on n'accepte pas une revue si elle est déjà sur *Jstore*. Ça n'a pas de sens d'être sur différents portails.

Dominique BEYNIER : Mais quand on cherche une référence, on passe par *Jstore*, et quand on passe par *Google*, on tombe sur *Jstore*. Et on est obligé de le faire, car on exige aujourd'hui, notamment dans les thèses, de plus en plus de références anglophones.

Hélène BOURGUIGNON : Pour nous la question de *Jstore* s'est posée. Le bilan au bout d'un an est toutefois nuancé : *Jstore* a une expérience réelle, une antériorité, et touche beaucoup de monde, mais finalement, en termes de consultation, c'est dérisoire.

De toute façon, ceux qui cherchent sur *Jstore* sont des anglophones. Ce qu'il faut, c'est bâtir une offre francophone, plutôt que de figurer dans les portails anglophones avec des outils de référencement inadaptés.

Pierre SINEUX : J'aimerais souligner un élément qui me semble intéressant dans le projet du portail Cairn, à savoir que c'est au chercheur d'effectuer l'évaluation de ce qu'il lit. Il faut ici insister sur l'importance de la mise en exergue de la qualité des articles tout autant que celle des revues.

J'aimerais également affirmer ma réticence quant au fameux *impact factor* car, en la matière, certains articles parmi les mieux référencés ont parfois trois, voire quatre générations d'existence.

Comment évaluer comparativement l'*impact factor* d'un article de 1900 et celui d'un article publié en 2000 ? L'un aura forcément l'avantage de l'antériorité sur l'autre. Dans ce cas, le facteur d'impact ne signifie rien. Il y a une confusion entre la classification et l'intérêt de l'article. Et on peut trouver de très bons articles dans des revues locales.

Enfin, je constate une ignorance complète et malheureusement largement partagée à l'égard des outils spécifiques à chaque discipline ; je pense ici, par exemple, à l'*Année philologique* pour l'histoire antique.

Jean-Baptiste DE VATHAIRE : En ce qui concerne le portail Cairn, en SHS ce sont les monographies qui arrivent en tête, donc il y a moins de citations. Le facteur d'impact est en effet discutable.

Carole DORNIER : La notion de facteur d'impact est à relier à des questions économiques. On peut en effet se demander dans quelle mesure celui-ci ne génère pas des demandes à caractère exclusivement lucratif. Certains titres se négocient article par article (*Nature* par exemple). Le facteur d'impact pourrait générer un paysage de la recherche dominé par des influences économiques et, dans ce paysage, les publications en sciences humaines et sociales seraient en difficulté, étant sans doute moins reliées au marché que certaines publications en sciences « dures ». Songeons par exemple aux exploitations commerciales possibles d'un article en électronique.

Se pose alors la question de l'évaluation scientifique et des conséquences sur l'offre et le marché des bouquets.

Brigitte MICHEL : En sciences « dures », l'enjeu est la rapidité de la diffusion. Avec le facteur d'impact, plus je dis qu'une revue est lue, plus je vais la lire, et plus elle va être lue. Les revues importantes ont ainsi une meilleure visibilité et on assiste à une concentration éditoriale, avec pour conséquence une augmentation du prix des revues incontournables.

L'éparpillement peut protéger les SHS contre toute volonté de domination de la part d'un éditeur. Il faut que les universités et les laboratoires publics de recherche reprennent la main sur la diffusion de l'information en développant l'alternative aux revues payantes que constituent les archives ouvertes. Et ce d'autant plus que l'article est devenu le principal outil de communication dans le domaine de la recherche.

La bibliothèque universitaire a pour but de garder une diversité des sources pour que le lecteur juge par lui-même. Cependant, il faut absolument respecter un certain nombre de contraintes techniques pour pouvoir mettre les petits au même niveau que les grands.

Jean-Christophe PEYSSARD : Avec *Google scholar*, on peut avoir un indice de citations. Les tutelles veulent des indicateurs. Par exemple l'OST utilise le WOS.

Carole DORNIER : Les universités se voient demander des indicateurs chiffrés. Maintenant, chaque publication doit comporter la mention UCBN pour pouvoir être comptabilisée.

Brigitte MICHEL : Il est de la responsabilité des universités de pratiquer un comptage exhaustif des publications et de leur consultation, pour pouvoir rectifier, chiffres en main, les comptages du Ministère. On a tout de même une prise sur ce qui se passe au niveau européen, qu'on n'a pas sur des outils américains.

Carole DORNIER : On se rend compte que le problème est complexe et qu'un flou demeure sur le type des publications reconnu par les tutelles. Donc, au niveau des établissements et des laboratoires, il y a une nécessité d'obtenir des critères clairs pour que les gens puissent faire « remonter » les indicateurs.

Dominique BEYNIER : Sur le calcul des *impact factors*, il y a vraiment des problèmes. Si on se souvient, il y a quelques années en arrière, une thèse de sociologie soutenue par une voyante s'est retrouvée en tête des référencements de consultations. Ainsi, parmi les articles cités, certains le sont car ils sont un véritable outil de soutien à la recherche, alors que d'autres le sont à titre de dénonciation de ce que l'on peut y trouver. Moi-même je cite fréquemment dans mes articles des travaux dont je conteste les méthodes et les conclusions. Le nombre de citations ou de consultations d'un article n'est en aucun cas le reflet de sa qualité scientifique.

Au sujet du système Open : à l'image de ce qu'on peut constater pour Google ou Microsoft qui imposent leur loi, même ce système très ouvert apparaît tout de même comme largement verrouillé par des lobbies financiers.

Bernard MANDY (*Ministère de la culture, DAPA SDArchetis*) : On sait tous que le facteur d'impact ne fonctionne pas en SHS. La chance que l'on a en SHS avec ERIH est que c'est un système qui se dédouane de ce type d'évaluations, du fait qu'il est construit notamment sur une évaluation par les pairs. La possibilité qu'ont **les chercheurs de faire « remonter » leurs points de vue sur les revues inscrites dans la liste ERIH permet de la faire évoluer en permanence en fonction de cette évaluation spécifique.** Il me semble qu'une évaluation du support sur sa qualité est plus importante que tous les systèmes d'évaluation par citations, qui sont biaisés donc aberrants. C'est pour cela qu'il faut profiter de l'opportunité de ce système qui, s'il reste très anglo-saxon, est au moins européen.

Par ailleurs, les suppléments qui accompagnent les revues ne sont, à l'heure actuelle, pas encore évalués alors que, bien souvent, ils permettent aux revues de vivre. Il faudra donc également arriver à trouver un jour un élément d'évaluation de ces suppléments.

Francis LESTIENNE (*directeur du pôle Modélisation en Sciences Cognitives, UCBN*) : Les discours mettant en avant la nécessité d'une autoévaluation de sa production scientifique me gênent. Par contre je pense également qu'une interrogation sur les méthodes d'évaluation des *impact factors* est nécessaire.

Carole DORNIER : J'aimerais savoir si certains disposent d'informations sur les corpus électroniques qui sont, actuellement, des pratiques en plein développement. Beaucoup d'incertitudes, donc de difficultés, demeurent en terme de reconnaissance scientifique, de propriété intellectuelle, etc. : en effet, on peut se demander quelle peut être la reconnaissance scientifique de ce genre de travail, au-delà de la simple notoriété de son auteur.

Jean-Marc MORICEAU : Ce sujet sera peut-être au programme des prochaines assises de la MRSH de Caen, car l'AERES vient d'inscrire, dans le cadre des SHS, la possibilité de considérer comme production scientifique de rang « A » la constitution de bases de données accessibles, de corpus de référence et d'éditions critiques. Dans ce cas, si on procède par la voie électronique, une labellisation pourra intervenir et on peut se demander à ce sujet si c'est dans le cadre des équipes de recherche dans lesquelles s'insère le travail considéré que celle-ci aura lieu.